



L'OFFICIEL

delegation-lozere@gard-lozere.fff.fr



N°10 du 30 octobre 2020

Le journal numérique de l'ADFL



COMMISSION DES ARBITRES

Procès-verbal n°9

Réunion du : **Mardi 27 octobre 2020**

À : **18 h – ADFL**

Présidence : **M. Rui FERREIRA**

Présents :

Excusés : **MM. Frédéric FOLCHER, Patrick DURAND, Christophe DUBOIS, José TORROJA**

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des Procès-Verbaux

La Commission approuve le procès-verbal n°8 de la réunion du 20.10.2020

Rencontres / Désignations

Les rencontres et désignations sont consultables sur les sites de la Ligue de Football d'Occitanie, des District Gard-Lozère et District de l'Aveyron.

Courriers reçus

Arbitres :

- * Mr Christian GARD : indisponible le 01.11.20 (mail du 22.10.20). Pris note.
- * Mr Laurent COULON : indisponible les 30.10.20 et 01.11.20 (mail du 22.10.20). Pris note.
- * Mr Lucas GERBAL : indisponible les 31.10.20 et 01.11.20 (mail du 27.10.2020). Pris note.
- * Mr Morgan JEAN-LOUIS : disponible le 31.10.20 et le 01.11.20 (mail du 27.10.2020). Pris note.

Le Président de séance.

Rui FERREIRA





COMMISSION COMPETITIONS SENIORS

Procès-verbal n°6

Réunion du : **Mardi 27 octobre 2020**

À : **17 h 30 – ADFL**

Présidence : **M. Bernard CAUPERT**

Présents : **MM. Christian LEZE**

Excusé : **M. Jérôme ROMERO**

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal n° 5 du 20.10.2020

Courriers reçus

Clubs :

* SC Langonais. Pris note.

Reprogrammation

D6 LOZERE POULE UNIQUE – Match n°22817376 du 24.10.2020

La rencontre EL LE BLEYMARD 1 / ESC LE BUISSON 3, est reprogrammée le 11.11.2020 à 15 h sur le terrain du Bleynard.

D6 LOZERE POULE UNIQUE – Match n°22817375 du 24.10.2020

La rencontre GEVAUDAN FC 1 / US ST GERMANAISE 1, est reprogrammée le 18.11.2020 à 15 h sur le terrain du Gévaudan FC.

D6 LOZERE POULE UNIQUE – Match n° 22817377 du 25.10.2020

La rencontre AS LE MALZIEU / AS RANDONNAISE, non jouée le 25.10.2020, est reprogrammée le 18.11.2020 à 15 h.

Toutes les dates libres sont considérées comme des dates de rattrapage, y compris en semaine et pendant les vacances scolaires (rappel article 91.5 des Règlements Généraux du District).



Les matchs se dérouleront à 15 h.
Les matchs de lever de rideau à 12 h

RAPPEL AUX CLUBS :

Toutes les demandes de modification de date, d'horaire ou de terrain doivent être effectuées par les clubs via FOOTCLUB, 10 JOURS DERNIER DELAI avant la date de la rencontre.

Passé ce délai, aucune demande ne sera prise en compte.

Feuille de match informatisée (FMI)

SEMAINE 41

D6 LOZERE POULE UNIQUE – Match n°22817364 du 11.10.2020

- AS LE MALZIEU 2 / ES RIMEIZE 1

Suite à la demande de renseignements au club du Malzieu resté sans réponse de la part du club,

La Commission,

DECIDE d'appliquer l'amende de **100 €** (Art. 53 et 72.3).

Après contact avec l'arbitre de cette rencontre Mr QUIBEL, ce dernier a confirmé le résultat :

LE MALZIEU 2 / ES RIMEIZE FOOT : **1-6**

Forfait simple

SENIOR FEMININE LOZERE POULE UNIQUE – Match n°22815533 du 25.10.2020

- AS LE MALZIEU / MARGERIDE FC

La Commission

Après étude des pièces versées au dossier

Jugeant en premier ressort

* ATTENDU que le club de MARGERIDE FC ne s'est pas déplacé pour disputer cette rencontre,

DIT MARGERIDE FC battu par forfait avec retrait d'1 (un) point au classement sur le score de 0 (zéro) but à 3 (trois).

Amende :

- Forfaitaire : 40 €

- Forfaitaire ADFL : 80 € à régler par le club de MARGERIDE FC à l'ADFL qui transmettra au club du MALZIEU.

Coupe Lozère

Les matchs suivants sont reprogrammés le mercredi 11 novembre 2020 à 14 h 30 sur le terrain du premier nommé.

AS LE COLLET DE DEZE 1 / MONTRODAT FC 1



AVENIR FOOT LOZERE 2 / FOOTBALL SUD LOZERE 1

Ces rencontres pourront être inversées

RAPPEL AUX CLUBS :

Toutes les demandes de modification de date, d'horaire ou de terrain doivent être effectuées par les clubs via FOOTCLUB, 8 JOURS avant la date de la rencontre.

Passé ce délai, aucune demande ne sera prise en compte.

Le Président,

Bernard CAUPERT

Le Secrétaire de séance,

Christian LEZE